

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Aldosan 2000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Pour désinfection par essuyage des objets et des dispositifs médicaux.

Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Lysoform Schweizerische Gesellschaft für Antisepsie AG

Rue: Postfach 444

Lieu: CH-5201 Brugg / Windisch, Suisse

Téléphone: 056 / 4416981 Téléfax: 056 / 4424114

Interlocuteur: Wissenschaftlich-Technische Téléphone: +49 (0)30 / 77992-216

Abteilung Berlin

e-mail: kontakt@lysoform.de
Internet: www.lysoform.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Toxicité aiguë: Acute Tox. 4 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1 Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 2

Cancérogénicité: Carc. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

glutaral

Formaldéhyde ... % Isotridecanol, ethoxylated Sodium alkyl ether sulfate

Mention Danger

d'avertissement:





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 2 de 13

Pictogrammes:







Mentions de danger

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoguer le cancer.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de

protection des yeux.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P310 En cas d'accident: Appeler immédiatement un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Quantité				
	N° CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]					
111-30-8	glutaral		5 - < 10 %			
	203-856-5	605-022-00-X	01-2119455549-26			
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Co = 1); H301 H331 H314 H334 H317	1, Aquatic Acute 1 (M-Factor				
50-00-0	Formaldéhyde %		5 - < 10 %			
	200-001-8	605-001-00-5	01-2119488953-20			
	Carc. 1B, Muta. 2, Acute Tox. 3, Ac H341 H301 H311 H331 H314 H317	. 1B, Skin Sens. 1; H350				
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated	5 - < 10 %				
	931-138-8					
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H3					
68891-38-3	Sodium alkyl ether sulphate	1 - < 5 %				
	500-234-8		01-2119488639-16			
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic C					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.







conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 3 de 13

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface anioniques, parfums (Citral, Benzyl salicylate, Amyl cinnamal).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 4 de 13

Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé. Pour préparer une dilution, toujours verser l'eau en premier et ajouter après le produit dans l'eau.

Préventions des incendies et explosion

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Éviter de: Gel. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver sous clé. (TRGS 510 4.2(12)

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. (TRGS 510)

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune/aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
111-30-8	Aldéhyde glutarique	0,05	0,21		VME 8 h	
		0,1	0,42		VLE courte durée	
50-00-0	Formaldéhyde	0,3	0,37		VME 8 h	
		0,6	0,74		VLE courte durée	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
111-30-8	glutaral						
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	0.25 mg/m³			
50-00-0	Formaldéhyde %						
Salarié DNEL, à long terme		dermique		240 mg/kg p.c. /jour			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	0.5 mg/m³			
Salarié DNEL, aigu par inhalation			systémique	1 mg/m³			
68891-38-3	Sodium alkyl ether sulphate						
Salarié DNEL,	à long terme	dermique		2750 mg/kg p.c. /jour			
Salarié DNEL, à long terme par inhalation systémique 175 mg/m³							

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance					
Milieu environnemental Valeur						
111-30-8	glutaral					
Eau douce		0.0025 mg/l				
Eau de mer	0.00025 mg/l					
Sédiment d'ea	u douce	5.27 mg/kg				
Sédiment mari	n	0.527 mg/kg				
Micro-organisn	nes utilisés pour le traitement des eaux usées	0.8 mg/l				
Sol		0.03 mg/kg				
50-00-0	Formaldéhyde %					
Eau douce	0.47 mg/l					
Eau de mer	0.47 mg/l					
Sédiment d'ea	2.44 mg/l					
Sédiment mari	2.44 mg/l					
Micro-organisn	0.19 mg/l					
Sol	Sol					
68891-38-3	Sodium alkyl ether sulphate					
Eau douce		0.24 mg/l				
Eau de mer	0.024 mg/l					
Sédiment d'ea	5.45 mg/kg					
Sédiment mari	0.545 mg/kg					
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées						
Sol	0.946 mg/kg					

8.2. Contrôles de l'exposition











conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 6 de 13

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection des yeux/du visage

Lors de la manipulation du produit concentré (par exemple transvasement), utilisez des lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour chaque lieu de travail en fonction de la concentration et la quantité des substances dangereuses, de la température et de la durée du contacte. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Recommandation: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle

Afin d'éviter une irritation de la peau dans le domaine professionnel, il est recommandé d'utiliser: • une crème de soins de la peau à absorption rapide entre-temps, si nécessaire. • une crème grasse après le lavage des mains à la fin du travail ou avant les pauses de travail.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. ABEK

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: bleu

Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: ca. 7

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle non déterminé

d'ébullition:

Point d'éclair: >70 °C DIN 51755

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 7 de 13

Densité (à 20 °C): 1.1 g/cm³ Hydrosolubilité: facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:non applicableDensité de vapeur:non déterminéTaux d'évaporation:non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Maniement sûr: voir rubrique 7

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes, Base, Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

ETAmél contrôlé

Dose Espèce Source

DL50, par voie orale 1.5 mg/kg Rat

ETAmél calculé

ATE (par inhalation vapeur) 14.27 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 2.345 mg/l





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 8 de 13

N° CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
111-30-8	glutaral						
	par voie orale	DL50 mg/kg	158	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Rat			
	par inhalation vapeur	ATE	3 mg/l				
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	0.48 mg/l				
50-00-0	Formaldéhyde %						
	par voie orale	DL50 mg/kg	100	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	270	Lapin			
	par inhalation vapeur	ATE	3 mg/l				
	par inhalation aérosol	ATE	0.5 mg/l				
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated						
	par voie orale	ATE mg/kg	500				
68891-38-3	Sodium alkyl ether sulphate						
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	>5000	Rat			

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité dermique subaiguë: 1% solution Lapin, 3.6 ml/kg, non toxique

Glutaral (en solution aqueuse)

En cas de contact avec la peau Lapin corrosif (OCDE 404)

En cas de contact avec les yeux Lapin effets irréversibles (Draize-Test)

Effets sensibilisants

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation .

(glutaral)

Peut provoquer une allergie cutanée. (glutaral; Formaldéhyde ... %)

Glutaral (en solution aqueuse)

Données positives du test épicutané. (OET) Cochon d'Inde

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (Formaldéhyde ... %)

Peut provoquer le cancer. (Formaldéhyde ... %)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (glutaral; Formaldéhyde ... %)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 9 de 13

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode		
111-30-8	glutaral								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9.4 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0.6 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	5.7 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)				
	Toxicité pour les poissons	NOEC	1.6 mg/l	97 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)				
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2.5 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)				
50-00-0	Formaldéhyde %								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	6.7 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	42 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)				
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1 - 10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1 - 10	72 h	Desmodesmus subspicatus				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1 - 10	48 h					
	Toxicité bactérielle aiguë	(140 mg	/ I)		Boue activée				
68891-38-3	Sodium alkyl ether sulphate								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10 - 100	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)				
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10 mg/l	>1 - <=		Leuciscus idus (aunée dorée)				
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>0.1 - 1		Daphnia magna (puce d'eau géante)				

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Formaldehyde:

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).







conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 10 de 13

N° CAS	Substance							
	Méthode Valeur d Source							
	Évaluation							
111-30-8	glutaral							
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A 90 - 100 % 28							
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).							
50-00-0	Formaldéhyde %							
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).							
69011-36-5	36-5 Isotridecanol, ethoxylated							
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C >60% 28							
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).							
68891-38-3	68891-38-3 Sodium alkyl ether sulphate							
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).							

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

070601

Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102

Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1903

14.2. Désignation officielle de DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (glutaral, Formaldéhyde 5

transport de l'ONU: - 10 %)





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 11 de 13

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 8



8

Code de classement:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité dégagée:

Catégorie de transport:

N° danger:

Code de restriction concernant les tunnels:

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1903

14.2. Désignation officielle de DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (glutaral, Formaldéhyde 5

transport de l'ONU: - 10 %)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité dégagée: E1
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1903

14.2. Désignation officielle deDISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (glutaral, Formaldéhyde 5

transport de l'ONU: - 10 %)

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 8



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Y841

Quantité dégagée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 12 de 13

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC. 1907/2006 REACh / 1272/2008 CLP GHS

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Numéro d'enregistrement biocide: CHZB2174
Teneur en COV (OCOV): 12.06%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Aldosan 2000

Date de révision: 30.05.2016 Code du produit: LYS565 Page 13 de 13

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les données ne doivent être en aucune manière considérées comme une description des propriétés du produit (spécification du produit). Ni les caracteristiques convenues, ni l'adéquation du produit à des usages spécifiques ne peuvent être dérivées des informations fournies dans la fiche de données de sécurité. Nous vous conseillerons pour clarifier, si et dans quelles circonstances, la préparation est adéquat pour un usage défini. Les droits de propriété et les lois et règlements en vigueur doivent être respectées par le destinataire de notre produit.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)